

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 906

15 décembre 1998

SOMMAIRE

AAA Close-Up, S.à r.l., Bergem	page 43487	Prebli S.A. Holding, Luxembourg	43467
IMOSA, Industries Métallurgiques d'Outre-Mer S.A., Luxembourg	43442	Premuda International S.A.H., Luxembourg	43469
(The) India Fund, Sicaf, Luxembourg	43482	Rakham Finance S.A., Luxembourg	43469
Interbowling, S.à r.l., Foetz	43442	Remich Holding S.A., Luxembourg	43470
International Merchants & Equities S.A., Luxembourg	43442, 43443	Resultex S.A., Luxembourg	43470
Interpacific Holding Limited S.A., Bermuda	43445	Rhodax Hodax Multitrade S.A., Soparfi, Luxembg	43471
Interpacific Holding S.A., Luxembourg	43443	Rolux S.A., Bettembourg	43472
Intervisual S.A., Luxembourg	43453	Ruco S.A., Luxembourg	43472
Ireco S.A., Luxembourg	43454	Sakau (Luxembourg) S.A., Luxembourg	43468, 43469
Isliker Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	43454	Saninpart S.A., Luxembourg	43473
J.M. Fashion, S.à r.l., Luxembourg	43454	Santorini S.A., Luxembourg	43473
Kingsdom Holding S.A., Luxembourg	43454, 43455	S & A, S.à r.l., Luxembourg	43472
Kiwi S.A.H., Luxembourg	43455	Satin S.A., Luxembourg	43473
KUPAL, Kupfer und Aluminium Trading, G.m.b.H., Luxembourg	43456	Seainvest S.A., Luxembourg	43473
Loewen Luxembourg (No. 1) S.A., Luxbg	43457, 43458	SEPIA, Société Européenne de Participation Industrielle et Agricole S.A., Luxembourg-Kirchberg	43474
Loewen Luxembourg (No. 2) S.A., Luxbg	43459, 43461	Socepal S.A., Luxembourg	43474, 43475
Lux Info Conseils, S.à r.l., Luxembourg	43461	Société Civile Immobilière du Cents, Luxembg	43477
M.D.C., S.à r.l., Luxembourg	43461	Société d'Assistance Technique et Ecologique S.A., Luxembourg	43475
Méline Développements S.A., Luxembourg	43461	Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Luxembourg	43476, 43477
Metelco S.A., Luxembourg	43444, 43445	Société de Participations Champenoises S.A., Luxembourg	43476
(The) Milford Holding Company S.A.	43482	Sogosal, S.à r.l., Luxembourg	43479
Monal S.A., Luxembourg	43461	Somatt Interim, S.à r.l., Luxembourg	43475
Nauticom S.A., Luxembourg	43461, 43462	SO.PA.F International S.A., Luxembourg	43479
Neurones Distribution S.A., Rodange	43463	Spanimmo S.A., Luxembourg	43479
New Enterprises S.A., Luxembourg	43462	Spoleto S.A., Luxembourg	43479, 43480
Optec S.A., Luxembourg	43462	(S.A.) Strateg Investment, Luxembourg	43480
Participations Industrielles Luxembourg Holding, S.C.A., Luxembourg	43464	Svenska Finans Group Holding S.A., Luxembourg	43479
Pauillac S.A., Luxembourg	43465	SW Info Management S.A., Luxembourg	43480
Pépinière Weisen S.A., Wickrange	43462	Syracuse S.A., Luxembourg	43481
Pharos S.A., Luxembourg-Kirchberg	43464, 43465	Teranim S.A., Luxembourg	43481
Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	43466	Terra Roxa, S.à r.l., Bascharage	43482
Pixel S.A., Luxembourg	43465	Thiel & Partner, S.à r.l., Grevenmacher	43484
Place de l'Etoile S.A., Luxembourg	43466	Third Millenium Company S.A., Rumelange	43485
Plantations Braun, S.à r.l., Wickrange	43466	Tibora S.A., Luxembourg	43484
P.M. Cosmetics International S.A., Walferdange	43467, 43468	Turn, Page & Wise S.A., Luxembourg	43463, 43464
		Vadel S.A., Luxembourg	43484
		Vima, S.à r.l., Luxembourg	43481

IMOSA-INDUSTRIES METALLURGIQUES D'OUTRE-MER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 9.267.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 1998, la décision des administrateurs du 29 avril 1998 de coopter Monsieur Georges H. Roth au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2000.

Luxembourg, le 9 octobre 1998.

Pour IMOSA-INDUSTRIES METALLURGIQUES D'OUTRE-MER S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43001/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

INTERBOWLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 52.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 99, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour INTERBOWLING, S.à r.l.

(43005/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

INTERNATIONAL MERCHANTS & EQUITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL MERCHANTS & EQUITIES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange en date du 25 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 22 février 1997, numéro 85.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Andrea Adam, employée privée, demeurant à D-Schweich.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nicole Thommes, employée privée, demeurant à Oberpallen.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du Jour:

1.- Transformation de l'objet social de la société pour en faire une société de participations financières (SOPARFI).

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

3.- Changement de la dénomination sociale de la société en INTERNATIONAL MERCHANTS & EQUITIES S.A.

4.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société pour en faire une société de participations financières.

L'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en INTERNATIONAL MERCHANTS & EQUITIES S.A.

L'article 1^{er} (alinéa 1) des status aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (Alinéa 1).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL MERCHANTS & EQUITIES S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Adam, N. Thommes, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 25 août 1998, vol. 406, fol. 52, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 septembre 1998.

E. Schroeder.

(43008/228/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

INTERNATIONAL MERCHANTS & EQUITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 octobre 1998.

E. Schroeder.

(43009/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

INTERPACIFIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 36.703.

—

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the eighth of October.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

Acting in the name and on behalf of HARBOUR HOLDINGS Ltd., a corporation having its registered office at Tortola, British Virgin Islands, P.O. Box 71, Craigmuir Chambers, Road Town,

By virtue of a power-of-attorney given on the 5th of October which power-of-attorney, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation INTERPACIFIC HOLDING S.A., having its registered office in Luxembourg, 11, rue Goethe, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 18, 1991, published in the Mémorial Recueil Spécial C number 378 of October 11, 1991;

- that the capital of the corporation is of one hundred fifty thousand US Dollars (150,000.- U.S. \$) represented by seven hundred fifty (750) class A shares and seven hundred fifty (750) class B shares with a par value of one hundred US Dollars (100.- U.S. \$) each.

After these statements, the appearer, acting as attorney-in-fact of the sole shareholder of INTERPACIFIC HOLDING S.A., stated and, insofar as necessary resolved, that the corporation INTERPACIFIC HOLDING S.A., is and be dissolved without liquidation and that as a result of such dissolution its sole shareholder, being HARBOUR HOLDINGS Ltd. prenamed, is and be vested with all assets and liabilities of INTERPACIFIC HOLDING S.A.

The appearer required the notary to also state that:

- all the liabilities of the said corporation have been discharged and, HARBOUR HOLDINGS Ltd. prenamed being vested with all the assets of the corporation, the liquidation of the said corporation may be considered as closed, notwithstanding the fact that HARBOUR HOLDINGS Ltd. prenamed will be liable for all contingent, presently unknown, liabilities and all other commitments of the corporation;

- full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the corporation of the proper performance of their duties;

- the books and documents of the corporation shall be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved corporation.

The appearing person presented to the notary the shareholders' register which has been cancelled by the undersigned notary.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire spécial de HARBOUR HOLDINGS Ltd., avec siège social à Tortola, British Virgin Islands, P.O. Box 71, Craigmuir Chambers, Road Town,

En vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 5 octobre 1998, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes, pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'acter:

- que la société anonyme holding INTERPACIFIC HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Goethe, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 avril 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial B numéro 378 du 11 octobre 1991;

- que le capital social est de cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (150.000,- U.S. \$), représenté par sept cent cinquante (750) actions de classe A et sept cent cinquante (750) actions de classe B d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,- U.S. \$) chacune.

Après cette déclaration, le comparant en sa qualité de mandataire du seul actionnaire d'INTERPACIFIC HOLDING S.A., a déclaré et pour autant que de besoin formellement décidé que la société INTERPACIFIC HOLDING S.A. était dissoute sans liquidation et que, en conséquence de cette dissolution, son seul actionnaire, HARBOUR HOLDINGS Ltd. préqualifiée, est investie de tout l'actif.

Le comparant a requis le notaire d'acter encore que:

- tout le passif de la société en question a été réglé et que HARBOUR HOLDING Ltd, préqualifiée étant investie de tout l'actif, la liquidation de ladite société peut être considérée comme clôturée, HARBOUR HOLDINGS Ltd, restant tenue de tout le passif éventuel actuellement non connu, et de toutes autres obligations de ladite société:

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat;

- les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège de la société dissoute.

Et à l'instant le comparant a présenté au notaire soussigné le registre des actionnaires qui a été détruit par lui.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Loesch, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 111S, fol. 44, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1998.

J.-P. Hencks.

(43010/216/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

METELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 octobre 1998 que, Monsieur Ulf Westberg, Järntorget 83, S-111 29 Stockholm, Suède, a été nommé administrateur de la société (co-optés) en remplaçant Madame Edmée Hinkel, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat se terminera après l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1998, vol. 512, fol. 96, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43030/779/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

METELCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 octobre 1998 que, conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant à 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1998.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1998, vol. 512, fol. 96, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43031/779/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

INTERPACIFIC HOLDING LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: Bermuda.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the eighth of October.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INTERPACIFIC HOLDING S.A. & Co, a société en commandite par actions, having its registered office at L-1011 Luxembourg, 11, rue Goethe, incorporated under the denomination of INTERPACIFIC HOLDING CORPORATION by deed of August 18, 1976 published in the Mémorial C n° 247 of November 8, 1976; the articles of incorporation of the corporation were amended by deed of July 12, 1977, published in the Mémorial C N° 231 of October 14, 1977, by deed of June 9, 1978, published in the Mémorial C n° 205 of September 24, 1978 as well as by deed of April 18, 1991, published in the Mémorial C N° 386 of October 15, 1991.

The extraordinary general meeting is opened at 9.00 o'clock by M^e Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary of the meeting Miss Anne Franck, employée privée, residing in Anlier.

The meeting elects as scrutineer M^e Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- to cancel 3,000 shares owned by INTERPACIFIC HOLDING S.A. for no consideration. To resolve that the remaining 200,000 shares be shares with a nominal value of fifty Dollars of the United States of America (US\$ 50.-) each;

2.- to cancel the 2,000 founder owned by INTERPACIFIC HOLDING S.A. for no consideration;

3.- to convert INTERPACIFIC HOLDING S.A & Co from a partnership limited by shares (société en commandite par action) to a limited company (société anonyme);

4.- to rename the company to INTERPACIFIC HOLDING LIMITED and to adopt new articles of association in English, with a French translation added thereto;

5.- to grant discharge to the former general partner INTERPACIFIC HOLDING S.A. and to the members of the former Supervisory Board of INTERPACIFIC HOLDING S.A. & Co;

6.- to elect new directors;

7.- to elect a new auditor;

8.- to discontinue the company in the Grand Duchy of Luxembourg by transferring its registered seat and principal establishment from Luxembourg to Bermuda and by continuing the company in Bermuda with its present name of INTERPACIFIC HOLDING LIMITED.

9.- to set the address in Luxembourg City where all documents relating to the corporate activities of the company in Luxembourg shall be kept for at least five years.

10.- to grant power and authority to Barristers and Attorneys of Hamilton, Bermuda, to do any and all acts and things on behalf of the company, including the signing of documents, necessary or useful in order to give effect to the continuance of the company in Bermuda.

11.- to resolve that the resolutions to be adopted on items 8 and 9 of this agenda be conditional upon the issuance by the Minister of Finance in Bermuda of a Certificate of Continuance for the company within ninety days from the date of this meeting.

12.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) it appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital of 10,150,000.- US\$ (ten million one hundred fifty thousand US dollars) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to cancel the 3,000 shares owned by INTERPACIFIC HOLDING S.A. for no consideration and further resolves that the remaining 200,000 shares be shares with a nominal value of fifty Dollars of the United States of America (US\$ 50.-) each;

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to cancel the 2,000 founder shares owned by INTERPACIFIC HOLDING S.A. for no consideration

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to convert INTERPACIFIC HOLDING S.A. & Co from a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) to a limited company (*société anonyme*).

The chairman stated that in satisfaction of articles 26-1 and 31-1 of the law on commercial companies a report has been drawn up by FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN on October 8th, 1998, signed by Mr Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, wherein the company's financial statutes, including its assets and liabilities, are described and valued.

The chairman produced that report, the conclusions of which read as follows

«The proposed conversion of the company INTERPACIFIC HOLDING S.A. & Co (*société en commandite par actions*) to a limited company (*société anonyme*) is adequately described.

The Net Asset Value of INTERPACIFIC HOLDING S.A. & Co, represented by 200,000 shares corresponds at least in number and par value to the shares of INTERPACIFIC HOLDING LIMITED.

Luxembourg, 8th October 1998.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
M. Lamesch

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to rename the company to INTERPACIFIC HOLDING LIMITED and further resolves to adopt new articles of association in English, with a French translation added thereto, the new articles of association to be worded as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I.- Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. The company (the «Company») exists in the form of a *société anonyme* which will be governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of INTERPACIFIC HOLDING LIMITED.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and person abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the holding of participation in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

However, the Company shall neither directly or indirectly interfere in the management of these companies, notwithstanding the rights which the corporation may exercise as a shareholder.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, always remaining however within the limits established by the law of 31st July, 1929, governing holding companies as amended, and by article 209 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at US\$ ten million one hundred fifty thousand (US\$ 10,150,000.-) divided into two hundred thousand (200,000) shares with a nominal value of fifty Dollars of the United States of America (US\$ 50.-) each;

Art. 6. Shares. The shares will be in registered form. The Company may also issue multiple share certificates.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditors

Art 7. Board of Directors. The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors will choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the board may from time to time determine.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

Art. 9. Minutes of the meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies and extract of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by joint signatures or single signatures of any persons to whom such signatory powers has been delegated by the board, but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one auditor or several auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

Chapter IV.- Meeting of Shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Friday of the month of December of each year, at 2.30 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided for by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholders.

The boards of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Profits

Art. 18. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 21. Applicable Law. All matter not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting grants full and complete discharge to the former general partner INTERPACIFIC HOLDING S.A. and to the members of the former Supervisory of INTERPACIFIC HOLDING S.A. & Co for the proper performance of their duties in their said capacities.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to set at five (5) the number of directors and further resolves to elect the following as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2002:

- 1.- Dr Stephen Zuellig, Company Director, residing in Monte-Carlo
- 2.- Mr Gilbert Zuellig, Company Director, residing in Monte-Carlo
- 3.- M^e Jacques Loesch, Lawyer, residing in Luxembourg
- 4.- Mr Peter S. A. Edwards, Solicitor, residing in Monaco
- 5.- Mr Washington Sycip, Management Consultant, residing in Manilla

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to set at one the number of statutory auditors and further resolves to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 1999:

ERNST & YOUNG, Rolls House, 7, Rolls Building, Fetter Lane, London EC4A 1NH.

Eighth resolution

The extraordinary general meeting resolves to discontinue the company in the Grand Duchy of Luxembourg by transferring its registered seat and principal establishment from Luxembourg to Bermuda and by continuing the company in Bermuda with its present name of INTERPACIFIC HOLDING LIMITED.

Ninth resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the address in Luxembourg-City where all the documents relating to the corporate activities of the company in Luxembourg shall be kept for at least five years at the former registered office of the company, 11, rue Goethe, L-1011 Luxembourg.

Tenth resolution

The extraordinary general meeting resolves to grant power and authority to any two partners of APPLEBY, SPURLING & KEMPE, Barristers and Attorneys of Hamilton, Bermuda, to do any and all acts and things on behalf of the company, including the signing of documents, necessary to give effect to the continuation of the company in Bermuda as provided in the Eighth Resolution.

Eleventh resolution

The extraordinary general meeting resolves that the resolutions to be adopted on items 8 and 9 of this agenda be conditional upon the issuance by the Minister of Finance in Bermuda of a Certificate of Continuance for the Company within ninety days from the date of this meeting.

There being no further business, the meeting was adjourned.

In faith of which, We the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de INTERPACIFIC HOLDINGS S.A. & Co, société en commandite par actions ayant son siège social à L-1011 Luxembourg, 11, rue Goethe, constituée sous la dénomination de INTERPACIFIC HOLDING CORPORATION suivant acte du 18 août 1976, publié au Mémorial C, N° 247 du 8 novembre 1976; les statuts de la société ont été modifiés suivant acte du 12 juillet 1977, publié au Mémorial C, N° 231 du 14 octobre 1977, suivant acte du 9 juin 1978, publié au Mémorial C, N° 205 du 24 septembre 1978 et suivant acte du 18 avril 1991, publié au Mémorial C N° 386 du 15 octobre 1991.

La réunion est ouverte à 9.00 heures par M^e Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne Franck, employée privée, demeurant à Anlier.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. d'annuler 3.000 actions détenues par INTERPACIFIC HOLDING S.A. sans contrepartie. De décider que les 200.000 actions restantes soient des actions d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (US\$ 50,-) chacune;

2. d'annuler les 2.000 parts de fondateur détenues par INTERPACIFIC HOLDING S.A. sans contrepartie;

3. de transformer INTERPACIFIC HOLDING S.A. & Co de société en commandite par actions en société anonyme;

4. de changer la dénomination de la société en INTERPACIFIC HOLDING LIMITED et d'adopter de nouveaux statuts en anglais suivis d'une traduction en français;

5. de donner décharge à l'ancien associé commandité INTERPACIFIC HOLDING S.A. et aux membres de l'ancien Conseil de Surveillance de INTERPACIFIC HOLDING S.A. & Co;

6. d'élire de nouveaux administrateurs;

7. d'élire un nouveau commissaire;

8. de discontinuer la société au Grand-Duché de Luxembourg en transférant son siège social et son principal établissement de Luxembourg aux Bermudes et de continuer la société aux Bermudes sous sa dénomination actuelle de INTERPACIFIC HOLDING LIMITED;

9. de fixer le lieu au Luxembourg où seront conservés tous les documents relatifs aux activités de la société au Luxembourg pendant une période de cinq ans au moins;

10. de donner pouvoir et autorisation à des avocats de Hamilton, Bermudes, de passer et signer tous actes et pièces au nom de la société y inclus signer des documents nécessaires ou utiles en vue de la continuation de la société aux Bermudes;

11. de décider que les résolutions à adopter sur les points 8 et 9 de cet ordre du jour sont adoptées sous condition de l'émission par le Ministre des Finances des Bermudes d'une Certificate of Continuance pour la société et ce endéans quatre-vingt-dix jours à partir de la date de cette assemblée;

12. Divers.

III) Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être classés en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signés ne varientur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

Il) Qu'il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social s'élevant à 10.115.000,- US\$ (dix millions cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) est présente ou représentée, que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés au préalable.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'annuler 3.000 actions détenues par INTERPACIFIC HOLDING S.A. sans contrepartie et décide encore que les 200.000 actions restantes soient des actions d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (US\$ 50,-) chacune;

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'annuler les 2.000 parts de fondateur détenues par INTERPACIFIC HOLDING S.A. sans contrepartie;

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer INTERPACIFIC HOLDING S.A. & Co de société en commandite par actions en société anonyme.

Le président expose qu'en conformité avec les articles 26-1 et 31-1 de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport a été établi par FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, réviseurs d'entreprises, Luxembourg, en date du 8 octobre 1998, signée par Monsieur Marc Lamesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, sur la consistance et la valeur du patrimoine de la société dans lequel la situation financière de la société, y compris ses actifs et passifs, est décrite et évaluée.

Le président soumet ce rapport, dont les conclusions sont les suivantes:

«La transformation projetée de la société en commandite par actions INTERPACIFIC HOLDING S.A. & Co en société anonyme est décrite d'une façon précise et adéquate.

Les actifs nets de la INTERPACIFIC HOLDING S.A. & Co représentée par 200.000 actions correspondent au moins au nombre et au pair comptable des actions de la société anonyme INTERPACIFIC HOLDING LIMITED.

Luxembourg, le 8 octobre 1998.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
M. Lamesch

Le rapport prémentionné restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de la société en INTERPACIFIC HOLDING LIMITED et décide encore d'adopter de nouveaux statuts en anglais suivis d'une traduction en français. La teneur des nouveaux statuts est comme suit:

STATUTS

Chapitre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. La société (la «Société») existe sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société existera sous la dénomination INTERPACIFIC HOLDING LIMITED.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminent, il pourra transférer temporaire le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. Le Société a pour seul objet la prise de participation dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion le mise en valeur de son portefeuille.

Toutefois, la Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, sous réserve des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et l'article 209 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à dix millions cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (US\$ 10.150.000,-) divisé en deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (US\$ 50,-) par action.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions sont nominatives.

La Société peut également émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaire aux Comptes

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs, les administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générale et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentissement par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toute réunion du conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil d'administration peut de temps en temps déterminer.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par une ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs le plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence de conseil d'administration.

Art. 11. Délégation des pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 14. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou le commissaire aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Chapitre IV.- Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 16. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier vendredi du mois de décembre de chaque année à 14h30.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoqués si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 18. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaires.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 20. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi Applicable

Art. 22. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de donner décharge à l'ancien associé commandité INTERPACIFIC HOLDING S.A. et aux membres de l'ancien Conseil de Surveillance de INTERPACIFIC HOLDING S.A. & Co pour l'exécution de leur mandats dans leurs dites qualités.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer à cinq (5) le nombre des administrateurs et décide encore d'élire comme administrateurs pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2002:

1. Dr Stephen Zuellig, Administrateur de sociétés, demeurant à Monte-Carlo
2. Mr Gilbert Zuellig, Administrateur de sociétés, demeurant à Monte-Carlo
3. M^e Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg
4. Mr Peter S.A. Edwards, Solicitor, demeurant à Monaco

5. Mr Washington Sycip, Management Consultant, demeurant à Manilla.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer à un (1) le nombre des commissaires et décide encore d'élire comme commissaire pour une période qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 1999.

ERNST & YOUNG, Rolls House, 7, Rolls Buildings, Fetter Lane, London EC4A 1NH.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de discontinuer la société au Grand-Duché de Luxembourg en transférant son siège social et son principal établissement de Luxembourg aux Bermudes et de continuer la société aux Bermudes sous sa dénomination actuelle de INTERPACIFIC HOLDING LIMITED.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le lieu au Luxembourg où seront conservés tous les documents relatifs aux activités de la société au Luxembourg pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société 11, rue Goethe, L-1011 Luxembourg.

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de donner pouvoir et autorisation à deux associés agissant conjointement de APPLEBY, SPURLING & KEMPE, avocats de Hamilton, Bermuda, de passer et signer tous actes et pièces au nom de la société y inclus de signer des documents nécessaires ou utiles en vue de la continuation de la société aux Bermudes conformément à la Huitième résolution.

Onzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide que les résolutions à adopter sur les points 8 et 9 de cet ordre du jour sont adoptées sous condition de l'émission par le Ministre des Finances des Bermudes d'un Certificate of Continuance pour la société et ce endéans quatre-vingt-dix jours à partir de la date de cette assemblée;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été dissoute.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: J. Loesch, A. Franck, L. Schummer, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 111S, fol. 44, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1998.

J.-P. Hencks.

(43011/216/548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

INTERVISUAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 326, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 48.268.

Extrait des minutes de l'assemblée générale du 17 août 1998 sur les exercices 1995, 1996 et 1997

EXERCICE 1995

L'assemblée générale constate la démission de Madame Sabine Sartini, demeurant à Hussigny-Godbrange, de son mandat d'administrateur et lui accorde décharge.

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur Madame Monique De Pryck-Magar, demeurant à L-1321 Luxembourg, 326, rue de Cessange. Elle terminera le mandat de l'administrateur sortant.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de LUF 382.430,- comme suit:

Réserve légale:	LUF 19.122,-
Bénéfice reporté:	LUF 363.308,-

EXERCICE 1996

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de LUF 30.315,- comme suit:

Réserve légale:	LUF 1.516,-
Bénéfice reporté:	LUF 28.799,-

EXERCICE 1997

L'assemblée générale décide de reporter la perte de LUF 278.405,- à nouveau.

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour compte de INTERVISUAL S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 512, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(43012/752/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

IRECO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 10.339.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 septembre 1997 statuant sur les comptes annuels 1997

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice au montant de US\$ 493.436,57 comme suit:

Réserve légale:	48.300,00
Dividendes:	200.000,00
Résultat reporté:	245.136,57

Pour compte de IRECO S.A.
M. Henschen-Haas
Réviseur d'entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 512, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43013/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

ISLIKER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 66, boulevard de la Fraternité.
R. C. Luxembourg B 49.935.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 1998, vol. 310, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1998.

Signature.

(43014/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

J.M. FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les deux associés représentant l'intégralité du capital social de la société prédésignée décident de transférer le siège social de la société à L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 1998.

M. H. Hing Yau Man M. J. Hing Choi Man

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 99, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43015/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

KINGSDOM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KINGSDOM HOLDING S.A., avec siège social à Bereldange, 13, rue des Roses;

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de Junglinster, le 6 avril 1997, publié au Mémorial C de 1987 page 11.285;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange;

Le Président désigne comme secrétaire Madame Josianne Hammerel, employée privée, demeurant à Bettembourg;

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Ricky Tonizzo, employé privé, demeurant à Berchem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de la société de Bereldange à Luxembourg, 2, avenue du X Septembre et modification du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des Statuts.

2) Changement de la durée déterminée de la société en durée indéterminée et changement du dernier alinéa de l'article 1^{er} des Statuts.

3) Suppression de l'article 7 des Statuts et nouvelle numérotation des articles 7 à 12 qui seront à partir des présentes numérotés de 7 à 11.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Bereldange à Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

Suite à ce transfert du siège le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des Statuts est à lire comme suit:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la durée déterminée de la société en durée indéterminée et de modifier le dernier alinéa de l'article 1^{er} des Statuts qui est à lire comme suit:

«La durée de la société est indéterminée.»

Troisième et dernière résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 7 des Statuts et de changer la numérotation des articles des Statuts qui seront à partir des présentes numérotés de 7 à 11.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Gierenz, J. Hammerel, R. Tonizzo, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} octobre 1998, vol. 837, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 13 octobre 1998.

C. Doerner.

(43017/209/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

KINGSDOM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 1998.

C. Doerner.

(43018/209/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

KIWI S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 40.311.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 1, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (58.903.122,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1998.

Signature.

(43019/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

KIWI S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 40.311.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 1, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau LUF (301.072,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1998.

Signature.

(43020/507/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

**KUPAL, KUPFER UND ALUMINIUM TRADING, G.m.b.H.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 48.173.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den fünften Oktober.
Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Jean-Marc Pascal Tamburrini, Geschäftsmann, wohnhaft in F-77330 Ozoir-La-Ferrière, rue de la Brunerie, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter der Gesellschaft irischen Rechts RAPID SALES LIMITED, mit Gesellschaftssitz in Suite 6, Durkan House, 1/3 Sandford Road, Dublin 6 (Republik Irland), auf Grund einer ihm erteilten Generalvollmacht, gegeben zu Dublin (Irland), am 19. Mai 1998.

Vorgenannte Vollmacht, nachdem sie von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

1.- Daß die Gesellschaft irischen Rechts RAPID SALES LIMITED, vorbezeichnet, alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KUPFER UND ALUMINIUM TRADING G.m.b.H., in Abkürzung KUPAL G.m.b.H., mit Sitz in L-1130 Luxemburg, 54, rue d'Anvers, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 48.173, ist.

Vorbezeichnete Gesellschaft wurde gegründet, gemäß notarieller Urkunde vom 14. Juli 1994, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 442 vom 8. November 1994. Deren Satzung wurde abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 4. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 456 vom 24. Juni 1998.

2.- Daß das Gesellschaftskapital sich auf fünfhunderttausend Franken (LUF 500.000,-) beläuft, eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile zu je tausend Franken (LUF 1.000,-), voll und in bar eingezahlt.

3.- Daß nach zwei Übertragungen von Gesellschaftsanteilen die vorbezeichnete Gesellschaft irischen Rechts RAPID SALES LIMITED, alleinige Eigentümerin sämtlicher Anteile der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung KUPFER UND ALUMINIUM TRADING G.m.b.H., in Abkürzung KUPAL G.m.b.H., geworden ist.

Sodann hat der vorgenannte Komparent, handelnd wie erwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht folgende gemäß übereinstimmender Tagesordnung einstimmig gefaßten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluß

Herr Jean-Marc Pascal Tamburrini, handelnd in vorerwähnter Eigenschaft, beschließt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und dieselbe in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluß

Herr Jean-Marc Pascal Tamburrini, handelnd wie erwähnt, bestellt zum Liquidator:

Herrn Gilles Plotké, Rechtsanwalt, wohnhaft zu Luxemburg.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, so wie dieselben durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Er kann alle Handlungen durchführen, welche in Artikel 144 und 145 des vorerwähnten Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung des einzigen Gesellschafters oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung einholen zu müssen.

Der Liquidator kann dazu den Herrn Hypothekenbewahrer ausdrücklich von jeglicher Offizialeintragung entbinden, auf eventuelle Hypotheken, Vorzugs- oder Auflösungsrechte verzichten, sowie, bei oder ohne Zahlung, die Streichung aller Transkriptionen, Hypotheken- oder Privilegieeintragungen vornehmen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, für einzelne und bestimmte Operationen, seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Er ist nicht verpflichtet, ein Inventar der Gesellschaft zu erstellen und kann sich auf die Konten und Bücher der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.M.P. Tamburrini, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 1998, vol. 837, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 13. Oktober 1998.

J.-J. Wagner.

(43021/239/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

LOEWEN LUXEMBOURG (No. 1) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2969 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.843.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-ninth day of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LOEWEN LUXEMBOURG (No. 1) S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2969 Luxembourg, 11, rue Aldringen (R.C.S. Luxembourg B 58.843) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 234 of 13 May 1997. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the same notary on 11 March 1998, published in the Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations, number 456 of 24 June 1998.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr. Larry Davis, company manager, residing in Luxembourg, in the Chair, who appointed as secretary Mr. Eric Fort, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Fixation of the par value of the shares at three United States Dollars (USD 3,-) and issue of ninety-five (95) new shares at the restated par value for each old share.

2. Exchange of the former shares for the new shares.

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to fix the par value of the existing shares from two hundred eighty-five United States Dollars (USD 285.-) to three United States Dollars (USD 3.-) and to issue ninety-five (95) new shares at the restated par value for each old share.

Second resolution

The meeting decides to exchange the existing one hundred and fifty-six (156) shares of a par value of two hundred eighty-five United States Dollars (USD 285.-) each for fourteen thousand eight hundred and twenty (14,820) new shares of a par value of three United States Dollars (USD 3.-) each.

Third resolution

As a consequence of the precedent resolutions, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set up at forty-four thousand four hundred and sixty United States Dollars (USD 44,460.-) divided into fourteen thousand eight hundred and twenty (14,820) shares with a par value of three United States Dollars (USD 3.-) each.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the German text, the German version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den neunundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg),

versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft LOEWEN LUXEMBOURG (No. 1) S.A., mit Sitz in L-2969 Luxemburg, 11, rue Aldringen, (R.C.S. Luxemburg B Nr. 58.843) gegründet gemäß Urkunde vom 23. April 1997 des unterzeichneten Notars, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 234 vom 13. Mai 1997. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde desselben Notars am 11. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 456 vom 24. Juni 1998.

Die Versammlung wird um 15.00 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Larry Davis, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführer Herrn Eric Fort, licencié en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Olivier Peters, licencié en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Der Verwaltungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1.- Festsetzung des Nennwertes der Aktien auf drei Dollar der Vereinigten Staaten (USD 3,-) und Ausgabe von fünfundneunzig (95) neuen Aktien zum neuen Nennwert für jede alte Aktie.

2.- Austausch der bestehenden Aktien durch neue Aktien.

3.- Entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung.

II.- Die Anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Verwaltungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben eingetragt zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, die sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt, wurde ordnungsgemäß einberufen und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Versammlung beschließt den Nennwert der Aktien von je zweihundertfünfundachtzig Dollar der Vereinigten Staaten (USD 285,-) auf drei Dollar der Vereinigten Staaten (USD 3,-) herabzusetzen und fünfundneunzig (95) neue Aktien zum neuen Nennwert auszugeben für jede alte Aktie.

Zweiter Beschluß

Die Versammlung beschließt die bestehenden einhundertsechsfünfundzig (156) Aktien mit einem Nennwert von je zweihundertfünfundachtzig Dollar der Vereinigten Staaten (USD 285,-) pro Aktie durch vierzehntausendachthundertzwanzig (14.820) neue Aktien mit einem Nennwert von je drei Dollar der Vereinigten Staaten (USD 3,-) pro Aktie auszutauschen.

Dritter Beschluß

Als Folge der vorherigen Beschlüsse wird der erste Paragraph des Artikels 5 der Satzung abgeändert, um wie folgt zu lauten:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt vierundvierzigtausendvierhundertsechzig Dollar der Vereinigten Staaten (USD 44.460,-), aufgeteilt in vierzehntausendachthundertzwanzig (14.820) Aktien mit einem Nennwert von je drei Dollar der Vereinigten Staaten (USD 3,-) pro Aktie.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Davis, E. Fort, O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 1998, vol. 837, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 13. Oktober 1998.

J.-J. Wagner.

(43023/239/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

LOEWEN LUXEMBOURG (No. 1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2969 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 58.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 1998.

J.-J. Wagner

(43024/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

LOEWEN LUXEMBOURG (No. 2) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2969 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.844.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-ninth day of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LOEWEN LUXEMBOURG (No. 2) S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2969 Luxembourg, 11, rue Aldringen (R.C.S. Luxembourg B 58.844) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 23rd April 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 234 of 13 May 1997. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the same notary on 11 March 1998, published in the Mémorial C., Recueil des Sociétés et Associations, number 456 of 24 June 1998.

The meeting was opened at 3.30 p.m. with Mr. Larry Davis, company manager, residing in Luxembourg, in the Chair, who appointed as secretary Mr. Eric Fort, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Fixation of the par value of the shares and of the preferred shares at three United States Dollars (USD 3,-) and issue of ninety-five (95) new shares and new preferred shares at the restated par value for each old share and each old preferred share.

2. Exchange of the former shares for the new shares.

3. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of incorporation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; This attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to fix the par value of the existing shares and of the preferred shares from two hundred eighty-five United States Dollars (USD 285,-) to three United States Dollars (USD 3,-) and to issue ninety-five (95) new shares and new preferred shares at the restated par value for each old share.

Second resolution

The meeting decides to exchange the existing one hundred and forty-five (145) shares of a par value of two hundred eighty-five United States Dollars (USD 285,-) each for thirteen thousand seven hundred and seventy-five (13,775) new shares of a par value of three United States Dollars (USD 3,-) each and the existing twenty (20) preferred shares of a par value of two hundred eighty-five United States Dollars (USD 285,-) each for one thousand nine hundred (1,900) new preferred shares of a par value of three United States Dollars (USD 3,-) each.

Third resolution

As a consequence of the precedent resolutions, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital is set up at forty-seven thousand and twenty-five United States Dollars (USD 47,025,-) divided into thirteen thousand seven hundred and seventy-five (13,775) Shares and one thousand nine hundred (1,900) Preferred Shares with a par value of three United States Dollars (USD 3,-) each.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the German text, the German version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am neunundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg),

versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft LOEWEN LUXEMBOURG (No. 2) S.A., mit Sitz in L-2969 Luxemburg, 11, rue Aldringen, (R.C.S. Luxemburg B Nr. 58.844) gegründet gemäß Urkunde vom 23. April 1997 des unterzeichneten Notars, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 234 vom 13. Mai 1997. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde desselben Notars am 11. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 456 vom 24. Juni 1998.

Die Versammlung wurde um 15.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Larry Davis, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende benennt zum Schriftführer Herrn Eric Fort, licencié en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Olivier Peters, licencié en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1.- Festsetzung des Nennwertes der Aktien auf drei Dollar der Vereinigten Staaten (USD 3,-) und Ausgabe von fünfundneunzig (95) neuen Aktien zum neuen Nennwert für jede alte Aktie und alte Vorzugsaktie.

2.- Austausch der bestehenden Aktien durch neue Aktien.

3.- Entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben eingetragert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, die sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt wurde ordnungsgemäß einberufen und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Beratung faßt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Versammlung beschließt den Nennwert der Aktien und Vorzugsaktien von je zweihundertfünfundachtzig Dollar der Vereinigten Staaten (USD 285,-) auf drei Dollar der Vereinigten Staaten (USD 3,-) herabzusetzen und fünfundneunzig (95) neue Aktien und neue Vorzugsaktien zum neuen Nennwert auszugeben für jede alte Aktie und jede alte Vorzugsaktie.

Zweiter Beschluß

Die Versammlung beschließt die bestehenden einhundertfünfundvierzig (145) Aktien mit einem Nennwert von je zweihundertfünfundachtzig Dollar der Vereinigten Staaten (USD 285,-) durch dreizehntausendsiebenhundertfünfundsiebzig (13.775) neue Aktien mit einem Nennwert von je drei Dollar der Vereinigten Staaten (USD 3,-) auszutauschen und die bestehenden zwanzig (20) Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je zweihundertfünfundachtzig Dollar der Vereinigten Staaten (USD 285,-) durch eintausendneuhundert (1.900) neue Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je drei Dollar der Vereinigten Staaten (USD 3,-) auszutauschen.

Dritter Beschluß

Als Folge der vorherigen Beschlüsse wird der erste Paragraph des Artikels 5 der Satzung abgeändert, um wie folgt zu lauten:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt siebenundvierzigtausendundfünfundzwanzig Dollar der Vereinigten Staaten (USD 47.025,-), aufgeteilt in dreizehntausendsiebenhundertfünfundsiebzig (13.775) Aktien und eintausendneuhundert (1.900) Vorzugsaktien mit einem Nennwert von je drei Dollar der Vereinigten Staaten (USD 3,-) pro Aktie.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Davis, E. Fort, O. Peters, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 1998, vol. 837, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 13. Oktober 1998.

J.-J. Wagner.

(43025/239/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

LOEWEN LUXEMBOURG (No. 2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2969 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 58.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 1998. J.-J. Wagner
(43026/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

LUX INFO CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 52.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 99, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998. Pour LUX INFO CONSEIL, S.à r.l.
(43027/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

M.D.C., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 1, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1998.
(43028/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

MELINE DEVELOPPEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 55.353.
R. C. Luxembourg B 55.353.

Les comptes au 31 décembre 1996, corrigés et révisés, enregistrés à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 6, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Compère.
(43029/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

MONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 44.958.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 1, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Bénéfice de l'exercice	FRF 1.137.373,75
- Affectation à la réserve légale	FRF (56.868,69)
- Report à nouveau	FRF 1.080.505,06

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1998. Signature.
(43032/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

NAUTICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 41.265.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(43033/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

NAUTICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 41.265.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 12 mars 1998 au siège social

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Madame Véronique Wauthier, licencié en droit, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (Belgique)
- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établi à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 512, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43034/520/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

NEW ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 11.345.

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 2 février 1998 que le siège social de la société est transféré au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg

NEW ENTREPRISES S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43036/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

OPTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 326, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 34.212.

Extrait de l'Assemblée Générale du 18 août 1998 sur les exercices 1995, 1996 et 1997

Exercice 1995

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de LUF 2.154.270,- comme suit:

Réserve légale:	LUF	125.000,-
Bénéfice reporté:	LUF	2.029.270,-

Exercice 1996

L'assemblée générale décide de reporter la perte de LUF 1.935.914,- à nouveau.

Exercice 1997

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de LUF 19.913,- comme suit:

Réserve légale:	LUF	996,-
Bénéfice reporté:	LUF	18.917,-

Pour compte de OPTEC S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 512, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43037/752/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PEPINIERE WEISEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 19, rue des Trois Cantons.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 1998, vol. 311, fol. 9, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 1998.

G. Bernabei jr.

(43044/630/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

**NEURONES DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme,
(anc. TOON 2000 S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 octobre 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le 9 octobre à quinze heures, le Conseil d'Administration de la S.A. NEURONES DISTRIBUTION, sur convocation du Président, s'est réuni.

Sont présents:

Marc Minjauw, président

NEURONES LUXEMBOURG S.A., représentée par son administrateur-délégué: Paul Hannequart

Ordre du jour:

Constat de libération de 90 millions du capital social de NEURONES DISTRIBUTION S.A.

L'ordre du jour est abordé.

Le Conseil d'Administration peut délibérer et statuer valablement vu que la moitié des administrateurs sont présents ou représentés. La présidence du conseil est assurée par Marc Minjauw.

Délibération

Après avoir contrôlé les mouvements bancaires, le Conseil d'Administration a pu constater que les actionnaires ayant participé à l'augmentation de capital du 24 août 1998, ont libéré l'entière du capital de souscription d'après l'opération suivante:

	Libération
Souscription de l'Augmentation de capital le 24 août 1998	30.000.000
Libération du capital le 7 octobre 1998	90.000.000
Total	120 millions

Le Conseil d'Administration délibère à l'unanimité que l'augmentation de capital de la société de 120 millions est entièrement libérée; Ce qui porte le Capital Social à 166 millions.

Dont acte, fait et passé à Rodange, le 9 octobre 1998.

M. Minjauw
Président du Conseil

NEURONE LUXEMBOURG S.A.
P. Hannequart

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 6, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43035/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

**TURN, PAGE & WISE S.A., Société Anonyme,
(anc. PAGUMA S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.708.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PAGUMA S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 37.708, constituée suivant acte notarié du 8 août 1991, publié au Mémorial C numéro 48 du 11 février 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes notariés:

- du 6 février 1992, publié au Mémorial C numéro 315 du 23 juillet 1992;
- du 1^{er} septembre 1992, publié au Mémorial C numéro 607 du 19 décembre 1992;
- du 1^{er} avril 1998, publié au Mémorial C numéro 486 du 2 juillet 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Karine Andreolla, employée privée, demeurant à F-Lexy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Pettinger, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société de PAGUMA S.A. en TURN, PAGE & WISE S.A.
- 2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de PAGUMA S.A. en TURN, PAGE & WISE S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée TURN, PAGE & WISE S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Blondeau, K. Andreolla, O. Pettinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 1998, vol. 837, fol. 28, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 1998.

J.-J. Wagner.

(43038/239/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

TURN, PAGE & WISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 37.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 1998.

J.-J. Wagner.

(43039/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES LUXEMBOURG HOLDING S.C.A.,

Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 65.216.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 1998 que:

- Messieurs Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, né le 12 mai 1943 à Pétange, demeurant 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et Norbert Werner, employé privé, né le 18 septembre 1949 à Differdange, demeurant au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg ont été élus aux fonctions de membres du Conseil de Surveillance en remplacement de Messieurs Alain Lam et Bruno Beernaerts.

- PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 16, rue Eugène Ruppert, L-1014 Luxembourg a été nommée en tant que réviseur d'entreprises et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, octobre 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 100, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43040/727/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PHAROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 22.887.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(43045/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PHAROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.887.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 octobre 1998:

– les 5 administrateurs suivants:

- M. R. D. Corley, Directeur de société, demeurant à Londres, Grande-Bretagne, Président du Conseil d'Administration,

- M. Karl U. Sanne, licencié en droit, demeurant à Tuntange, Luxembourg,

- Pr. Jhr. Dr. F.A.M. Alting von Greusau, Professeur d'Université, demeurant à Oisterwijk, Pays-Bas,

- M. Dieter Hartwich, Economiste et Banquier, demeurant à Oberanven, Luxembourg,

- M. Paul Bradford, Conseiller en Investissements, demeurant à Monte-Carlo, Monaco,

– ainsi que le commissaire aux comptes, ARTHUR ANDERSEN & CO, Société Civile, Luxembourg, ont été élus pour un terme d'un an.

Tous les mandats ci-dessus arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1999.

Luxembourg, le 2 octobre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 99, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43046/521/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PAUILLAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.536.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour PAUILLAC S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(43041/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PAUILLAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.536.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour PAUILLAC S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(43042/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PIXEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 septembre 1998 que, conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant au 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1998, vol. 512, fol. 96, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43048/779/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.422.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 1998

Première résolution

L'assemblée constate la démission de Monsieur Alberto Scauri et de Monsieur Renzo Trevisan comme administrateurs de la société.

Deuxième résolution

Monsieur Luciano Gobbi, demeurant à Milan et Monsieur Pierluigi Zanaboni, demeurant à Saronno (Varese), sont nommés administrateurs de la société avec effet immédiat.

Leur mandat expirera à la prochaine assemblée générale ordinaire se prononçant sur les comptes sociaux au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 9 octobre 1998.

Pour extrait conforme
PIRELLI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43047/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PLANTATIONS BRAUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 19, rue des Trois Cantons.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 1998, vol. 311, fol. 9, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 1998.

G. Bernabei jr.

(43049/630/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PLACE DE L'ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 32.856.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la société en date du 18 juin 1998

Le Conseil d'Administration constate la démission de Monsieur Matti Sarnela, directeur, Helsinki, de son mandat d'administrateur. La décharge pour son mandat sera donnée à la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration propose de coopter comme nouvel administrateur, Mme Eva Kemmo-Korpiola, Assistant Director, MERITA REAL ESTATE LTD, Helsinki. La ratification de la cooptation sera faite à la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 512, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43050/752/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PLACE DE L'ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 32.856.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la société en date du 9 septembre 1998

Le Conseil d'Administration a été informé de l'intention de Madame Eva Kemmo-Korpiola, administrateur, de démissionner de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Ari Kangasniemi, Assistant Manager, MERITA REAL ESTATE LTD, Vantaa, Finlande, a été coopté nouveau administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur sortant.

Décharge pour l'exécution du mandat de Madame Eva Kemmo-Korpiola sera donnée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La ratification de la cooptation de Monsieur Ari Kangasniemi se fera à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 512, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43051/752/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PREBLI S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 35.327.

Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société à Luxembourg en date du 22 mai 1998

L'assemblée générale des actionnaires décide de reporter la perte de l'exercice 1997 de LUF 278.405,- à nouveau.
L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière, aux administrateurs et au commissaire aux comptes, séparément à chacun d'eux.
L'assemblée constate que l'article 100 de la loi du 10 août 1915 est d'application.
L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer ses activités.
L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes pour l'exercice 1998, KPMG AUDIT, Luxembourg.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 512, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43054/752/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PREBLI S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 35.327.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la société en date du 20 août 1998

Le Conseil d'Administration a été informé de l'intention de Monsieur Matti Sarnela, administrateur, de démissionner de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Ari Kangasniemi, Assistant Manager, MERITA REAL ESTATE LTD, Vantaa, Finlande, a été coopté nouveau administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur sortant.

Décharge pour l'exécution du mandat de Monsieur Matti Sarnela sera donnée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La ratification de la cooptation de Monsieur Ari Kangasniemi se fera à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 512, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43055/752/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

**P. M. COSMETICS INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. P. M. COSMETICS S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-7263 Walferdange, 10, rue de la Libération.
H. R. Luxemburg B 46.582.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den einundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft P. M. COSMETICS S.A. mit Sitz in Luxemburg, R. C. Nummer B 46.582, gegründet durch eine Urkunde des Notars Christine Doerner, vom 24. Januar 1993, welche im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 177 vom 5. Mai 1994 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde durch eine Urkunde des gleichen Notars vom 11. Februar 1998 welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 388 vom 28. Mai 1998 veröffentlicht wurde, umgeändert.

Die Versammlung beginnt um zehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Fräulein Claudine Mendes, Privatbeamtin, wohnhaft in Mondorf.

Dieselbe ernennt zur Schriftführerin Fräulein Andrea Hoffmann, Privatbeamtin, wohnhaft in Langsur (Deutschland).

Zum Stimmzähler wird ernannt Frau Nicole Reinert, Privatbeamtin, wohnhaft in Konz (BRD).

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken (LUF), welche das gesamte Kapital von zwei Millionen fünfhunderttausend (2.500.000,-) Luxemburger Franken (LUF) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1) Umbenennung der Gesellschaftsbezeichnung von P. M. COSMETICS S.A. in P. M. COSMETICS INTERNATIONAL S.A. und entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.
- 2) Rücktritt und Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder Dieter Sorg und Hedwig Sorg.
- 3) Ernennung von Herr Markus Keine und Marcel Hilbert zu neuen Verwaltungsratsmitglieder.
- 4) Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft von P. M. COSMETICS S.A. in P. M. COSMETICS INTERNATIONAL S.A. umzubenennen.

Infolgedessen wird Artikel 1 der Satzung in Zukunft wie folgt lauten:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung P. M. COSMETICS INTERNATIONAL S.A.».

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Dieter Sorg und Hedwig Sorg an und erteilt ihnen, per Spezialvotum, Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tag.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Herr Markus Keine, Privatbeamte, wohnhaft in Luxemburg und Herr Marcel Hilbert, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Sandweiler zu Verwaltungsratsmitglieder zu ernennen.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung um elf Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Mendes, A. Hoffmann, N. Reinert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1998, vol. 111S, fol. 24, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Oktober 1998.

A. Schwachtgen.

(43052/230/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

**P. M. COSMETICS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. P. M. COSMETICS S.A.).**

Siège social: L-7263 Walferdange, 10, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 46.582.

Statuts coordonnés suivant acte n° 913 du 21 septembre 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 16 octobre 1998.

A. Schwachtgen.

(43053/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SAKAU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.733.

Extrait de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société à Luxembourg en date du 2 juin 1998

L'assemblée générale des actionnaires décide de reporter la perte de l'exercice 1997 de LUF 37.768.711,- à nouveau.

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière, aux administrateurs et au commissaire aux comptes, séparément à chacun d'eux.

L'assemblée constate que l'article 100 de la loi du 10 août 1915 est d'application.

L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer ses activités.

L'assemblée générale décide de nommer comme commissaire aux comptes pour l'exercice 1998, KPMG AUDIT, Luxembourg.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 512, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43067/752/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SAKAU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 34.733.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la société en date du 20 août 1998

Le Conseil d'Administration a été informé de l'intention de Monsieur Matti Sarnela, administrateur, de démissionner de sa fonction d'administrateur.

Monsieur Ari Kangasniemi, Assistant Manager, MERITA REAL ESTATE LTD, Vantaa, Finlande, a été coopté nouveau administrateur de la société. Il terminera le mandat de l'administrateur sortant.

Décharge pour l'exécution du mandat de Monsieur Matti Sarnela sera donnée à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La ratification de la cooptation de Monsieur Ari Kangasniemi se fera à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 512, fol. 82, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43068/752/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PREMUDA INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.030.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

PREMUDA INTERNATIONAL S.A.H.

Signatures

(43056/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

RAKHAM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.677.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour RAKHAM FINANCE S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

(43057/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

RAKHAM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 26.677.

L'assemblée générale statutaire du 22 mai 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 2 octobre 1998.

Pour RAKHAM FINANCE S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43058/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

REMICH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.847.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

(43059/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

REMICH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.847.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 mai 1998

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 1998 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Luxembourg, président;
Germain Birgen, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Roberto Graziani, administrateur de sociétés, demeurant à Venise (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
REMICH HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43060/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

RESULTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.695.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour RESULTEX S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(43061/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

RESULTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.695.

L'assemblée générale statutaire du 17 avril 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Charles Muller en remplacement de Monsieur Roger Petry, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 13 octobre 1998.

Pour RESULTEX S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43062/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998

RHODAX HODAX MULTITRADE S.A., Soparfi-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 56.060.

Im Jahre eintausendneuhundertachtundneunzig, den zweiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft RHODAX MULTITRADE S.A., mit Amtssitz zu L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 56.060, gegründet gemäss Urkunde vom 14. August 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 581 vom 11. November 1996.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigefügt und werden mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 100 (hundert) voll eingezahlten Aktien jeweils mit einem Nennwert von LUF 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Luxemburger Franken) die das gesamte Gesellschaftskapital von LUF 1.250.000,- (ein Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

Statutarische Ernennungen.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom heutigen Tage an, der folgenden Verwaltungsratsmitglieder und des geschäftsführenden Direktors:

- 1) Die Aktiengesellschaft SELINE PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, Boulevard Royal;
- 2) Die Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, Boulevard Royal;
- 3) Herr Marchienus Mik, Unternehmer, wohnhaft in NL-9732 MK Groningen, Golfslag 184 (Niederlande) – geschäftsführender Direktor.

Die Generalversammlung erteilt ihnen volle Entlastung für die ausgeübten Mandate.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, mit Wirkung vom heutigen Tage an:

- die Aktiengesellschaft englischen Rechtes SELINE FINANCE LIMITED, mit Sitz in UK-TR36XA Cornwall (England), Pewsey House, Porthkeas, Truro;
- die Aktiengesellschaft englischen Rechtes SELINE MANAGEMENT LIMITED, mit Sitz in UK-TR36XA Cornwall (England), Pewsey House, Porthkeas, Truro;
- Herrn Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, Boulevard Royal, als neue Verwaltungsratsmitglieder zu bestellen.

Herr Jan Herman Van Leuvenheim, vorgenannt, wird zum geschäftsführenden Direktor angestellt.

Die Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2002.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 1998, vol. 111S, fol. 7, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 2. Oktober 1998.

J. Elvinger.

(43063/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

ROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3211 Bettembourg, 80, rue d'Abweiler.
R. C. Luxembourg B 48.662.

—
Extrait de l'Assemblée Générale du 24 septembre 1998

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance l'Assemblée générale renouvelle les mandats pour une durée d'un an. Les mandats expireront lors de l'Assemblée générale statuant sur l'exercice 1998.

Conseil d'Administration:

- Monsieur Jean Oestreicher, demeurant à Bettembourg
- Monsieur Arthur Zeimet, demeurant à Bettembourg
- Madame Josée Dondelinger, demeurant à Bertrange.

Commissaire aux comptes:

- Monsieur Georges Zeimet, demeurant à L-8378 Kleinbettingen, 22, rue de Kahler.
Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 74, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43064/680/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

RUCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.622.

Le bilan au 31 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour RUCO S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature Signature

(43065/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

S & A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 8B, rue de la Loge.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Stergios Papageorgiu, employé privé, demeurant à L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong,
 - 2.- Monsieur Alexandre Dermentzoglou, employé privé, demeurant à L-1815 Luxembourg, 243, rue d'Itzig,
- lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée S & A, S.à r.l., constituée suivant acte du notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 1995, publié au Mémorial C n° 545 du 25 octobre 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire Hellinckx en date du 9 septembre 1996, publié au Mémorial C de l'année 1996 page 29211, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes qu'ils déclarent adopter sur ordre du jour conforme dont ils déclarent avoir en connaissance antérieurement à ce jour:

Première résolution

Les associés déclarent prendre acte de la démission de Monsieur Stephan Auvray de ses fonctions de gérant technique.

Deuxième résolution

Les associés nomment comme nouveau gérant technique à compter de ce jour: Monsieur Manuel Augusto De Carvalho Macedo, cuisinier, demeurant 265, rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg.

Troisième résolution

La société sera valablement engagée par les signatures conjointes d'un des gérants administratifs et du gérant technique.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec le notaire.

Signé: S. Papageorgiu, A. Dermentzoglou, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 1998, vol. 111S, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication.

Luxembourg, le 9 octobre 1998.

J.-P. Hencks.

(43066/216/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SANINPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.301.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 octobre 1998, la décision des administrateurs du 6 mai 1998 de coopter M. Albert Pennacchio au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 9 octobre 1998.

Pour SANINPART S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43069/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SANTORINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.358.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour SANTORINI S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(43070/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SATIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.
R. C. Luxembourg B 57.536.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 1998, vol. 512, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Signature.

(43071/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SEAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.069.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEAINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 41.069, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 557 du 30 novembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 8 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 84 du 17 février 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Paty, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, demeurant à Differdange.

Mademoiselle la présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les mille trois cents (1.300) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à un million trois cent mille dollars des Etats-Unis (USD 1.300.000,-) sont présentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. - Réduction de capital par remboursement en espèces à concurrence de USD 400.000,- (quatre cent mille dollars US) pour le porter de son montant actuel de USD 1.300.000,- (un million trois cent mille dollars US) à USD 900.000,- (neuf cent mille dollars US) avec l'annulation de 400 actions de valeur nominale USD 1.000,- (mille dollars US) chacune.

2. - Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Après un avoir délibéré, l'assemblée générale a pris l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quatre cent mille dollars des Etats-Unis (USD 400.000,-) pour le ramener de son montant actuel de un million trois cent mille dollars des Etats-Unis (USD 1.300.000,-) à neuf cent mille dollars des Etats-Unis (USD 900.000,-), avec annulation concomitante de quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune et ce par remboursement aux actionnaires du montant de quatre cent mille dollars des Etats-Unis (USD 400.000,-) au prorata des actions détenues par eux.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des actions remboursées et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 69, paragraphe (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à neuf cent mille dollars des Etats-Unis (USD 900.000,-), représenté par neuf cents (900) actions de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, entièrement libérées. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut procéder au rachat et ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. Caspari, P. Paty, J.-R. Bartolini, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 111S, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1998.

M. Thyès-Walch.

(43072/233/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

**SEPIA, SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATION INDUSTRIELLE ET AGRICOLE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 37.978.

Les bilans aux 31 décembre 1995, 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 99, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1998.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(43073/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOCEPAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.536.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour SOCEPAL, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

(43074/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOCEPAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.536.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 2, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour SOCEPAL, Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

(43075/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOCEPAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.536.

L'Assemblée générale statutaire du 2 mai 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Guy Fasbender, en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 13 octobre 1998.

Pour SOCEPAL, Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43076/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOCIETE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ECOLOGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 22.259.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(43077/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOCIETE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ECOLOGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 22.259.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 2 mars 1998 au siège social

L'Assemblée ratifie la cooptation de Mademoiselle Maire Gallagher aux fonctions d'administrateur de la société nommée en remplacement de Monsieur Jean Brucher, Administrateur démissionnaire. Par votes spéciaux l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Jean Brucher pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43078/520/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOMATT INTERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe.
R. C. Luxembourg B 39.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 99, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour SOMATT INTERIM, S.à r.l.

(43091/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMPENOISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.436.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 1998, les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Jean-Pierre Feltgen et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes M. Guy Baumann ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 9 octobre 1998.

Pour SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMPENOISES S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(43081/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.565.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 57.565, constituée suivant acte reçu en date du 16 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations numéro 163 du 3 avril 1997 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations numéro 293 du 29 avril 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Betty Prudhomme, employée privée, demeurant à Thiaumont (Belgique).

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Isabelle Budinger, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I. - Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que les cent cinq mille (105.000) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à dix milliards cinq cents millions de liras italiennes (LIT 10.500.000.000,-) sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social de LIT 12.500.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LIT 10.500.000,- à LIT 23.000.000.000,- par création de 125.000 actions de LIT 100.000,- chacune.

2. - Souscription et libération des nouvelles actions émises.

3. - Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze milliards cinq cents millions de liras italiennes (LIT 12.500.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix milliards cinq cents millions de liras italiennes (LIT 10.500.000.000,-) à vingt-trois milliards de liras italiennes (LIT 23.000.000.000,-) par la création et l'émission de cent vingt-cinq mille (125.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (LIT 100.000,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des cent vingt-cinq mille (125.000) actions nouvelles, les actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle dans la société, à savoir:

1°) la société de droit néerlandais ITALMOBILIARE INTERNATIONALE BV, ayant son siège social à Amsterdam (Pays-Bas), à concurrence de 124.168 actions;

2) la société de droit italien ITALMOBILIARE SpA, ayant son siège social à Milan (Italie), à concurrence de 832 actions.

Souscription - Libération

Ensuite les sociétés ITALMOBILIARE INTERNATIONALE BV et ITALMOBILIARE SpA, prédésignées, représentées aux fins des présentes par Madame Betty Prudhomme, prénommée,

en vertu des deux procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré, par leur représentant susnommé, souscrire aux 125.000 (cent vingt-cinq mille) actions nouvelles, chacune d'elles dans les proportions ci-dessus indiquées, et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., prédésignée, de sorte que la somme de douze milliards cinq cents millions de liras italiennes (LIT 12.500.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les premier et troisième alinéas de l'article 3 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«Art. 3.

Premier alinéa. Le capital social est fixé à vingt-trois milliards de liras italiennes (LIT 23.000.000.000,-) représenté par deux cent trente mille (230.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (LIT 100.000,-) chacune.

Troisième alinéa. Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de vingt-sept milliards de liras italiennes (LIT 27.000.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-trois milliards de liras italiennes (LIT 23.000.000.000,-) à cinquante milliards de liras italiennes (50.000.000.000,-), le cas échéant par l'émission de deux cent soixante-dix mille (270.000) actions de cent mille liras italiennes (LIT 100.000,-) chacune jouissant des mêmes droits que les actions existantes»

Evaluation de l'augmentation de capital

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évalué à LUF 263.500.000,- (deux cent soixante-trois millions cinq cent mille francs luxembourgeois).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: B. Prudhomme, I. Budinger, C. Mathu, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 1998, vol. 111S, fol. 18, case 11. – Reçu 2.612.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 1998.

M. Thyes-Walch.

(43082/233/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

M. Thyes-Walch.

(43083/233/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CENTS.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Jean-Pierre Pescatore.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1998, volume 111S, folio 2, case 8, que suite à différentes cessions, les parts sociales de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU CENTS, constituée suivant acte reçu par ledit notaire Paul Frieders en date du 7 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 352 du 4 juillet 1997, sont réparties comme suit:

1) Madame Lydie Polfer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, 595 parts sociales

2) Madame Léonie Bisenius, sans état, veuve de Monsieur Camille Polfer, demeurant à Luxembourg, 5 parts sociales, et que les associées ont décidé de transférer le siège social au 5, avenue Jean-Pierre Pescatore à Luxembourg, et de nommer Madame Lydie Polfer gérante unique pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature conformément à l'article 11 des statuts.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 1998.

P. Frieders.

(43084/212/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOCIETE POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.854.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour SOCIETE POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE S.A.

Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(43087/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOCIETE FINANCIERE DE L'ORIENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.427.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour SOCIETE FINANCIERE DE L'ORIENT, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(43085/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOCIETE FINANCIERE DE L'ORIENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.427.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour SOCIETE FINANCIERE DE L'ORIENT, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(43086/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SODEVIM, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.425.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour SODEVIM, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(43088/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOFICOSA, SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.765.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour SOFICOSA, SOCIETE FINANCIERE
DES CONSTRUCTIONS, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(43089/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SOGESAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 58.558.

Les comptes annuels pour la période du 21 mars (date de constitution) au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 99, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998. *Pour SOGESAL, S.à r.l.*
(43090/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SO.PA.F INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 17.380.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 octobre 1998

Résolution

Le conseil d'administration accepte la démission de M. Arnaldo Lanteri et décide de laisser le poste vacant jusqu'à décision de la prochaine assemblée générale de la société.

Pour extrait conforme
Pour SO.PA. F INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43092/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SPANIMMO, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.692.

Le bilan au 30 septembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour SPANIMMO, Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(43093/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SVENSKA FINANS GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 42, boulevard Napoléon.
R. C. Luxembourg B 53.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 19, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour SVENSKA FINANS GROUP HOLDING S.A.

(43097/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SPOLETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.344.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour SPOLETO S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(43094/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SPOLETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.344.

L'assemblée générale statutaire du 5 septembre 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Charles Muller, en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 6 octobre 1998.

Pour SPOLETO S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43095/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

S.A. STRATEG INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.348.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 1998, la décision du conseil général du 6 mai 1998 de coopter Monsieur Albert Pennacchio au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxembourg, le 9 octobre 1998.

Pour S.A. STRATEG INVESTMENT, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 99, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43096/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SW INFO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 octobre 1998 que, conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant à 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1998, vol. 512, fol. 96, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43098/779/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SW INFO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 octobre 1998 que, M. Sven-Erik Wallin, Olof Hermelins väg 1, S-182 75 Stocksund, Suède, a été nommé administrateur de la société (co-opts) en remplaçant Madame Edmée Hinkel, administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat se terminera après l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1998, vol. 512, fol. 96, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43098/779/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

SYRACUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.803.

L'Assemblée générale statutaire du 19 juin 1997 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Marie-José Reyter en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 8 octobre 1998.

Pour SYRACUSE S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43100/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

TERANIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.237.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour TERANIM S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(43101/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

TERANIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.237.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 2, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 1998.

Pour TERANIM S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(43102/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

TERANIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.237.

L'Assemblée générale statutaire du 29 avril 1997 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 2 octobre 1998.

Pour TERANIM S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 2, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43103/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

VIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

Il résulte d'une convention de vente, enregistrée à Luxembourg, le 14 octobre 1998, vol. 512, fol. 101, case 1, que le sieur Vangelista Victor, demeurant à Bascharage, a cédé ses 375 (trois cent soixante-quinze) parts sociales de la société à M. Fernando Joachim Ferreira, demeurant 57, route de Diekirch, à Walferdange.

Signature.

(43117/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

TERRA ROXA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

La société à responsabilité limitée TERRA ROXA, S.à r.l., avec siège social à L-4987 Sanem, 7, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 août 1994, publié au Mémorial C, numéro 484 du 25 novembre 1994,

qu'il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, préqualifié, en date du 8 octobre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 1998, vol. 844, fol. 67, case 10,

- que le siège social de la société a été transféré de L-4987 Sanem, 7, Grand-rue, à L-4917 Bascharage, rue de la Continentale, et qu'en conséquence l'article trois des statuts est à modifier comme suit:

«**Art. 3.** Le siège social est établi à Bascharage.»

Pour extrait conforme
F. Kessler

(43104/219/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

TERRA ROXA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4917 Bascharage, rue de la Continentale.

Statuts coordonnés, suite à un transfert du siège social reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 octobre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 1998.

F. Kessler.

(43105/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

THE MILFORD HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 32.567.

Le siège social de la société, fixé jusqu'à présent au 1A, rue Pierre d'Aspelt, L-2012 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat. La MERITA BANK LUXEMBOURG S.A. n'est plus agent domiciliataire pour la société.

Il résulte des lettres adressées à la société que:

- M. Thomas Kaufmann a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de la société THE MILFORD HOLDING COMPANY S.A.;

- M. Peter Krebs a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de la société THE MILFORD HOLDING COMPANY S.A.;

- M. François Winandy a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de la société THE MILFORD HOLDING COMPANY S.A.;

- M. René Boonen a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société THE MILFORD HOLDING COMPANY S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE MILFORD HOLDING COMPANY S.A.
MERITA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 512, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43107/036/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

THE INDIA FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.748.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the fifth day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mr Pierre Reuter, maître en droit, residing in Luxembourg,

acting as a special proxy holder of JUPITER ASSET MANAGEMENT (BERMUDA) LIMITED, a limited company incorporated under the laws of the Bermuda, having its registered office at 201, Mechanics Building, 12 Church Street, Hamilton, HMFx, Bermuda, hereafter referred to as «the principal»,

by virtue of a proxy dated 26th August, 1997, which, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy holder declared and requested the notary to act:

l.- That the société anonyme THE INDIA FUND, qualifying as société d'investissement à capital fixe, having its registered office in L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe, registered in the registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B number 53.748, has been incorporated by a deed enacted on 1st February, 1996, published in the Mémorial C number 127 of March 13, 1996.

II.- That the subscribed capital of THE INDIA FUND is presently of forty-four thousand United States Dollars (44,000.- USD), divided into five hundred and fifty (550) shares with a par value of eighty United States Dollars (80.- USD) per share.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of THE INDIA FUND.

IV.- That the principal has acquired all shares of THE INDIA FUND referred to above and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the principal takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved company and that the liquidation of the company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

The undersigned notary, who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document, after having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Pierre Reuter, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme JUPITER ASSET MANAGEMENT (BERMUDA) LIMITED, constituée sous les lois des Bermudes, avec siège social au 201, Mechanics Building, 12 Church Street, Hamilton, HMTX, Bermuda, ci-après dénommée «le mandant» en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 26 août 1997, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société anonyme THE INDIA FUND, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.748, constituée suivant acte notarié du 1^{er} février 1996, publié au Mémorial C numéro 127 du 13 mars 1996.

II.- Que le capital social de la société anonyme THE INDIA FUND, prédésignée, s'élève actuellement à quarante-quatre mille dollars US (44.000.- USD), divisé en cinq cent cinquante (550) actions d'une valeur nominale de quatre-vingts dollars US (80.- USD) chacune.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société THE INDIA FUND, prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que le mandant déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaires de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Reuter, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 1998, vol. 837, fol. 31, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 octobre 1998.

J.-J. Wagner.

(43106/239/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

THIEL & PARTNER, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, Z.I. Potaschberg.
R. C. Luxembourg B 22.938.

Generalversammlung der Gesellschafter am 6. Oktober 1998

Die Gesellschafter nehmen Kenntnis von der Kündigung mit sofortiger Wirkung von Frau Wüsten Birgit, wohnhaft in D-64290 Trier, Geschäftsführerin der Gesellschaft.

Die Gesellschafter bestimmen Herrn Olivier Schmitz, wohnhaft in D-54295 Trier, Anton Caspary Strasse 25, zum Geschäftsführer.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers Herrn Olivier Schmitz.

Grevenmacher, den 6. Oktober 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1998, vol. 512, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43108/680/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

TIBORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 octobre 1998 que, conformément à l'article 9 de l'acte de constitution, pouvoir individuel est délégué à Monsieur Lennart Stenke, demeurant au 14, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société dans la conduite des affaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1998.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 512, fol. 96, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43109/779/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

TIBORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 octobre 1998 que, M. Anders Åhlström, Hågavägen 39, S-168 54 Bromma, Suède, a été nommé administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat se terminera après l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 1998.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 512, fol. 96, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43110/779/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

VADEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.562.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 24 janvier 1997, que:
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions,

- les mandats de Monsieur Cyril Bourlon de Rouvre, de Madame Isabelle Bourlon de Rouvre-Mettetal et de Monsieur Thierry Simon en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1998, vol. 513, fol. 2, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(43111/595/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

THIRD MILLENIUM COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alain Jeegers, technicien en physique nucléaire, demeurant à B-7100 Saint Vaast, 11, rue Eugène Hulin
- 2.- Madame Sophie Dupont, architecte d'intérieur, demeurant à B-7100 Saint Vaast, 11, rue Eugène Hulin.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif des statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de:

THIRD MILLENIUM COMPANY

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Rumelange.

Le siège social peut être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'achat et la vente, au gros ou au détail, en ce compris l'import-export, de tous types d'articles et produits;
- l'organisation d'événements, la location d'article de sport et loisir;
- toutes opérations immobilières;
- la gestion et la location de tous types d'emplacements HORECA, sportifs et de loisir;
- la mise en valeur sous toute forme de fonds de commerce et d'entreprises;
- la reprise, le rachat, le développement, l'exploitation et la mise en valeur sous toute forme de fonds de commerce et d'entreprises commerciales ou non;
- intermédiaire commercial au sens large;
- intermédiaire dans la négociation de contrats dans le domaine du bâtiment (négociation pour certains entrepreneurs) et dans la recherche de sous-traitants;
- la consultance, l'assistance à l'organisation et le management de sociétés commerciales, en ce compris les domaines informatiques et publicitaires;
- la prise de participations et la gestion commerciale de sociétés.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété, conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation le deuxième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale des actionnaires peut nommer le premier Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.

2.- La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième jeudi du mois de mai à 11.00 heures en 2000.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital comme suit:

1.- Monsieur Alain Jeegers, préqualifié, six cent vingt-cinq actions	625
2.- Madame Sophie Dupont, préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs (312.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ cinquante mille francs (50.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Alain Jeegers, préqualifié;
- Madame Sophie Dupont, préqualifiée;
- Monsieur Michel Jeegers, employé, demeurant à B-1050 Bruxelles, 24, rue Van Aa.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre Fauconnier, comptable, demeurant à B-4830 Limbourg, 70, sur les remparts.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2004.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration Monsieur Alain Jeegers et Madame Sophie Supont, ici présents, et Monsieur Michel Jeegers, représenté par Monsieur Alain Jeegers, préqualifié, aux termes d'une procuration ci-annexée, se sont réunis en conseil et ont pris à la majorité des voix la décision suivante:

Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Alain Jeegers, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Jeegers, S. Dumont, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 octobre 1998, vol. 844, fol. 67, case 11. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 1998.

F. Kessler.

(43122/219/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 1998.

AAA CLOSE-UP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

La société MARESA ENTERPRISES CORPORATION, avec siège à Tortola, British Virgin Islands, ici dûment représentée par Monsieur Medjoub Chani, juriste-fiscaliste, demeurant à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}: Objet, Raison Sociale, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AAA CLOSE-UP.

Art. 2. Le siège social est établi à Bergem.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le négoce, la mise en oeuvre d'éléments en PVC et métal destinés au bâtiment et plus généralement tous travaux de bâtiment et toutes activités similaires ou connexes, ainsi que toutes opérations techniques, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement auxdites activités.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II: Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- Frs.), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs.) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts ont été souscrites par la société MARESA ENTERPRISES CORPORATION, avec siège à Tortola, British Virgin Islands.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- Frs.) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés, sauf en cas de transmission au conjoint d'un associé.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Titre III: Administration et Gérance

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les associés restants. Ceux-ci peuvent user du droit de préemption prévu à l'article 6 ci-dessus, ou, de l'accord de tous les détenteurs de parts sociales, continuer la société avec les ayants droit de l'associé décédé.

Art. 11. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou le gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV: Dissolution, Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V: Dispositions Générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1998.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Marc Sobanski, gérant de société, demeurant à F-54980 Batilly, rue du Bénélux, 29.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Chani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 octobre 1998, vol. 504, fol. 35, case 10. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 octobre 1998.

J. Seckler.

(43128/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 1998.